

THE HORROR LIST

De Wever - Bouchez

Comment
le futur gouvernement
Va-t-il nous asphyxier ?

Depuis l'été et la 'fuite' de la super note de De Wever - Bouchez, les véritables plans du futur gouvernement apparaissent très clairement : **les travailleuses, les travailleurs, les pensionnés et les chômeurs vont payer le prix fort**, alors que les grosses fortunes restent encore et toujours épargnées.

FGTB

Centrale Générale

THE HORROR LIST

De Wever - Bouchez

Comment le futur gouvernement Va-t-il nous asphyxier ?

POUVOIR DE VIVRE

Augmentation de la TVA de 6 à 9%

Avec cette mesure, les prix de tous les produits alimentaires – hors fruits et légumes – augmenteraient ainsi que ceux des produits énergétiques, pharmaceutiques, des transports, des journaux tout comme certains produits culturels.

En clair, cela représenterait, en moyenne, une dépense supplémentaire de 116 € par an et par personne. Pour une famille de 4 personnes, comptez 40 € par mois.

L'indexation menacée

De Wever - Bouchez s'attaquent à notre système d'indexation via deux techniques :

- × D'abord en retirant certains produits comme l'énergie et le gaz du panier des produits repris dans le calcul de l'index.
- × Ensuite en passant par une indexation nette si l'inflation atteint 4%. Or, ce sont les salaires bruts qui comptent pour la prime de fin d'année, le pécule de vacances, la pension...

En clair, il s'agit d'une grosse atteinte au pouvoir de vivre des ménages.

Plus d'impôts pour les petits salaires

Actuellement, grâce au quotient conjugal, les couples dont le partenaire a peu ou pas de revenus bénéficient d'une mesure qui permet de diminuer le montant final de l'impôt.

Ce dispositif fiscal, légal et automatique attribue fictivement une partie des revenus professionnels d'un partenaire à l'autre. De Wever et Bouchez veulent supprimer ce quotient conjugal.

En clair, la perte financière serait de 125 € en moyenne par mois pour un couple où l'un travaille à mi-temps et l'autre à temps plein. Jusqu'à 600 € par mois pour un couple de pensionnés.

EMPLOI

Travail de nuit : plus l'exception mais la règle

Aujourd'hui, le travail de nuit est interdit sauf exceptions négociées dans les secteurs. Toutes les heures prestées entre 20h00 et 6h00 du matin sont considérées comme du travail de nuit et donnent droit à un sursalaire. De Wever - Bouchez veulent autoriser le travail de nuit pour TOUS, mais en plus, seules les heures après minuit seront considérées comme du travail de nuit.

En clair, une journée de travail 'classique' pourrait donc s'étaler entre 6h00 du matin et minuit.

Plus d'heures supplémentaires, moins bien payées

La note prévoit 360 heures supplémentaires dans TOUS les secteurs et TOUTES les entreprises, sans rémunération supplémentaire et sans possibilité de récupération.

En clair, adieu la semaine de 38h00 et retour à la semaine de 45h00.

Travail le dimanche et les jours fériés, sans négociation

De Wever - Bouchez veulent supprimer l'interdiction du travail le dimanche et les jours fériés. Ce qui doit actuellement être négocié dans les secteurs pourra être imposé par l'employeur. Fini aussi l'obligation d'un jour de fermeture par semaine.

En clair, n'importe quel employeur pourrait décider qu'il faut travailler à Noël, le 1er janvier ou le 1er mai, sans aucun repos compensatoire ni sursalaire.

PENSIONS

La fin des RCC pour les métiers pénibles

Une des priorités pour De Wever - Bouchez est la suppression des RCC (ancienne prépension).

En clair, on parle de la suppression du seul système qui prend en compte les professions lourdes. Ce système est essentiel pour les travailleurs de la construction et les travailleurs de nuit ou postés.

Accès encore plus strict à la pension minimum

La note De Wever - Bouchez prévoit que les salariés devront justifier 35 années de travail 'effectif'. Les périodes de maladie, de chômage temporaire et le travail à temps partiel involontaire ne seront plus prises en compte.

En clair, un travailleur qui, malgré 45 ans de carrière, ne totalise pas 35 années d'emploi effectif n'aura pas droit à la pension minimum et perdra plus de 160 € brut par mois.

Des mesures anti-femmes

Plusieurs mesures de la note de De Wever - Bouchez impactent plus lourdement les femmes et ne feront que creuser davantage les inégalités existantes. En effet, les femmes ont en moyenne plus de 'trous' dans leur carrière, de périodes assimilées et sont plus susceptibles de travailler à temps partiel.

En clair, la condition de 35 années de travail effectif et le malus pension touchent majoritairement les femmes.

MALADIES

Punir les malades

Aujourd'hui, un travailleur a droit à un salaire garanti pendant les 30 premiers jours de sa maladie. S'il retombe malade après deux semaines de reprise du travail, il a de nouveau droit à un mois de salaire garanti. La note De Wever - Bouchez porte ce délai à trois mois !

En clair, toute personne qui reprend le travail et rechute 'trop tôt' sera punie.

1er jour de maladie = 0 €

Actuellement, les travailleurs malades bénéficient d'une garantie de rémunération dès le premier jour de maladie. Mais pour De Wever - Bouchez, il y a trop de profiteurs. Ce qu'ils veulent, c'est réintroduire un jour de carence.

En clair, le premier jour de maladie, vous ne bénéficierez d'aucun revenu.

THE HORROR LIST

De Wever - Bouchez

Comment le futur gouvernement
va-t-il nous asphyxier ?

SYNDICATS

Fragiliser les travailleurs en s'en prenant aux syndicats

La note De Wever - Bouchez s'attaque ouvertement aux syndicats et à la concertation sociale. Une des mesures les plus offensives est la réduction de la protection des délégués.

En clair, cette mesure aurait un impact négatif sur le fonctionnement des organes de concertation sociale dans les entreprises.

La fin des accords négociés pour tous

De Wever - Bouchez veulent permettre aux entreprises de se distancer des accords salariaux négociés au niveau fédéral ou sectoriel, sous réserve d'un accord social conclu au niveau de l'entreprise. C'est la clause de type opt-out. Les employeurs décideront de suivre ou non les accords globaux et les travailleurs ne pourront plus exercer leur contre-pouvoir.

En clair, la seule chose qui comptera, ce sera le niveau de l'entreprise. Donc les travailleurs des PME, des titres-services ou encore les intérimaires ne pourront plus améliorer leurs conditions de travail.

Maximum 2 ans de chômage

La recette miracle pour De Wever - Bouchez : limiter les allocations de chômage à 2 ans. Une mesure simpliste, qui ne fera qu'appauvrir la population et augmentera la charge financière des communes qui verront le nombre de bénéficiaires du CPAS augmenter.

En clair, vous avez travaillé pendant 30 ans, à 57 ans, votre entreprise ferme. Deux ans plus tard, vous serez exclu du chômage et tomberez au CPAS alors que vous avez cotisé toute votre vie à la sécurité sociale.



Pour plus d'info,
scannez le code QR

FGTB

Centrale Générale